



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 29 MARS 2019

N°21-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	FINANCES
Présents	12	Approbation des comptes de gestion 2018 Commune, Assainissement, Commerce de proximité
Votants	14	

◇ Convocation du 22 mars 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : M Nicolas BODINEAU, Mme Déborah MELISSON, M Gwénaël CRAHES

Procurations : Nicolas BODINEAU donne pouvoir à Monique JAMIN

Gwénaël CRAHES donne pouvoir à Jérôme RETIF

✍ Lydia LEBASTARD a été désignée secrétaire de séance.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2018 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont justifiées :

- statuant sur l'exercice des opérations du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 y compris celles de la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le conseil municipal déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion de l'exercice 2018, relatifs aux budgets Commune, Assainissement, Commerce de proximité n'appellent ni observation ni remarque de sa part.

Pour extrait conforme, le 3 avril 2019

Le Maire,

Monique JAMIN